

Délibération du Conseil d'administration n° 2019 - 063 Séance du 20 septembre 2019

Dissolution de la ComUE

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

Acquisition de la délibération =

moitié des membres en exercice présents ou représentés majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **35** Nombre de membres présents : 18 Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 25 Nombre de vote contre : Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du Comité Technique du 12 septembre 2019.

La dissolution de la ComUE, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 20 septembre 2019

Le Président

Pasquale MA

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION SUR LA COMUE

Le Conseil d'Administration de l'université d'Artois, en séance plénière du 20 septembre 2019, approuve la dissolution de la Communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France au 1^{er} janvier 2020.

En l'absence de la décision de dissolution de la Communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France, le Conseil d'Administration de l'UA décide du retrait de l'université d'Artois de la Communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France dans les conditions prévues à l'article 3.2 des statuts. Cette décision prend effet à la date de ce conseil.